



## Chat internet - Poursuite pénale

Par **Melol**, le **15/02/2012** à **15:03**

Bonjour à tous :)

Voilà, je raconte : J'ai été avec un ami sur un chat internet (sur le site de Skyrock). Et juste par pure délire et pour rire (aucune réelle intention de faire quoi que ce soit), nous avons mis un message sans réellement penser aux conséquences. C'est un chat où les messages arrivent instantanément, de tout le monde, pour tout le monde, alors on pensait même pas que ça serait regardé... Bref ! On a été banni du chat (ça, on s'en fiche), mais il y a plus... On a reçu ça comme raison :

L'accès au chat depuis cette connexion a été temporairement suspendu pour la raison suivante : Le fait de proposer une rémunération en échange de relations sexuelles s'appelle le proxénétisme et est puni de sept ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende (article 225-5 du Code pénal français).

Ma question est : Vais-je voir débarquer la police chez moi ? ^^ Je veux dire, des poursuites pénales vont-elles être engagées pour cette ridicule phrase que nous regrettons amèrement ? Ma vie et mes études sont-elles fichues et vais-je en prison ? x)

Merci à vous

Par **freestyleuse05**, le **29/01/2014** à **11:26**

Salut

J'ai le même soucis que toi

Que s'est-il passé ?

Merci :)